

## LOCALEMENT EXIGEONS !

### ÉDUCATION / RESTAURATION / ANIMATION

- ◆ Réduction de la précarité des agents contractuels comme des agents à temps non complet (adjoints techniques, animateurs) ;
- ◆ Augmentation du régime indemnitaire et amélioration des avancements pour faire disparaître la discrimination selon le genre ;
- ◆ Augmentation des jours de grands ménages afin d'effectuer au mieux ces missions et l'attribution de tickets restaurants ;
- ◆ Attribution de jours de sujétions particulières pour pénibilité diminuant les heures à effectuer .

### PETITE ENFANCE :

- ◆ La mise en place de groupes de travail liés à la qualité d'accueil, à l'organisation et à la communication ;
- ◆ Le respect des normes réglementaires d'encadrement ;
- ◆ Le respect des fiches de postes pour mettre fin à la confusion des rôles et à la polyvalence .

### CFA—MÉTROPOLE:

- ◆ Reconnaissance au personnel de leur réel statut d'enseignant .

### ESPACES VERTS—ATELIER DE MAINTENANCE :

- ◆ Le retour aux précédents horaires sur la période non estivale .

### CCAS:

- ◆ Le remplacement des absences de toutes natures sur l'ensemble des structures ;
- ◆ L'amélioration des conditions de travail dans les structures ;
- ◆ L'arrêt immédiat des transferts et suppressions de postes ;
- ◆ Le respect des obligations légales des règles statutaires quant aux recrutements.

## FORMULAIRE DE CONTACT LA CGT, SA FORCE, C'EST VOUS !

**NOM:**

**PRÉNOM:**

**COLLECTIVITÉ:**

**GRADE :**

**TITULAIRE :** .....OUI .....NON

**DIRECTION:**

**SERVICE :**

**TEL :**

**MAIL:**

La cotisation mensuelle est fixée statutairement à 1% du salaire net perçu, c'est un principe d'égalité. Chaque adhérent-e cotise proportionnellement à ses revenus.

Pour information, le montant annuel de ta cotisation est déductible des impôts ou permet de bénéficier, pour les non imposables d'un crédit d'impôt à concurrence de 66% de la somme versée.

**SYNDICAT CGT NMCA**

**33 AVENUE JEAN MÉDECIN**

**06000 NICE**

**04.97.13.24.11 ou 04.89.98.14.51**

**L'Arénas—Immeuble le Phare**

**405, promenade des Anglais**

**06202 Nice cedex 3 BP 3087**

**Syndicat.cgt@ville-nice.fr**

# 9 MAI 2019

## MAIRIE DE NICE MÉTROPOLE NCA CCAS DE NICE



## CASSE DE LA FONCTION PUBLIQUE !

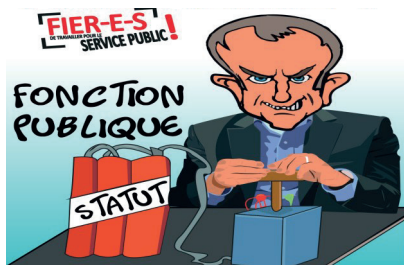
Le gouvernement s'acharne à porter de nouveaux coups, qui visent tout particulièrement la Fonction Publique.

Elaboré de manière autoritaire, et rejeté par l'ensemble des organisations syndicales représentatives, le projet de loi constitue une offensive majeure contre les fondements de notre statut. **Donc contre la démocratie :**

- ◆ **Recours aux contractuels encore plus massif :** synonyme de précarité, de pratiques clientélistes et d'inégalité entre agents ;
- ◆ **Généralisation de l'individualisation** et du caractère aléatoire des rémunérations, facteurs d'inégalités et de précarité pour les personnels ;
- ◆ **CNFPT : Engagement d'un processus de démantèlement** et de privatisation de notre outil de formation professionnelle ;
- ◆ **Allongement du temps de travail** avec la remise en cause des 35 heures dans les collectivités territoriales ;
- ◆ **Affaiblissement des libertés syndicales** et des instances de représentation, exposant les agents à l'arbitraire des directions (CAP-CT-CHSCT).

Tout ceci concourt à la rupture d'égalité de traitement entre usagers.

Les projets gouvernementaux concernant notre système de retraite sont également porteurs de reculs dramatiques.



## NATIONALEMENT REVENDIQUONS !

- ◆ **Le retrait du projet de loi Fonction Publique ;**
- ◆ **Le dégel immédiat du point d'indice et l'augmentation des salaires du public et du privé sur la base du SMIC à 1 800 €, des pensions et des minimas sociaux ;**
- ◆ **L'arrêt des suppressions de postes et le recrutement massif d'emplois statutaires ;**
- ◆ **La réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations ;**
- ◆ **L'arrêt de toute augmentation du temps de travail et sa réduction à 32h par semaine ;**
- ◆ **La sauvegarde et le développement de notre système de protection sociale et de retraite ;**
- ◆ **Le retrait du projet de système de retraite par points voulu par le gouvernement ;**
- ◆ **Le rétablissement de l'Impôt sur la Fortune.**

**La CGT appelle à faire du 9 mai, une  
journée de mobilisation massive**



## LOCALEMENT : EXIGEONS !

- ◆ **Le remplacement de tous types d'absences :** garantir un Service Public de qualité et des conditions de travail décentes ;
- ◆ **La titularisation des agents contractuels :** arrêter la pratique de nos employeurs qui exigent 4, 5 ou 6 ans d'embauche sous contrat avant une éventuelle stagiarisation ;
- ◆ **La fin de l'opacité des avancements :** ouvrir au maximum les postes pour garantir un examen objectif sur la manière de servir ;
- ◆ **Le respect de la loi sur l'égalité professionnelle femmes-hommes :** Faire disparaître les différences de revenus et d'avancements ;
- ◆ **L'augmentation de l'indemnité de résidence à 3% du salaire brut** pour compenser la cherté du logement ;
- ◆ **Le rétablissement du congé libérable**, ainsi que la prime de départ à la retraite ;
- ◆ **L'attribution de jours de congés supplémentaires** pour pénibilité venant en diminution du temps de travail ;
- ◆ **L'extension de l'allocation transport** aux agents de nos collectivités même s'ils résident hors de la métropole ;
- ◆ **La possibilité pour les 3000 agents**, ne pouvant pas toucher l'augmentation de 1 euro du ticket restaurant, de bénéficier eux aussi d'une hausse de leur pouvoir d'achat ;
- ◆ **Un accès au tarif stationnement résident** (parcmètre) pour les agents ayant des difficultés à se garer.